

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Le Conseil municipal se réunira
le mercredi 6 septembre 2023 à 19h30 en Mairie
La publicité de la séance sera assurée via une retransmission
sur la page Facebook de la commune.**

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du compte rendu de la séance du 5 juillet 2023.
3. Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
4. Avenant à la convention de mise à disposition des locaux scolaires au profit du centre social Passerelle pour l'activité « La Souris verte » portant sur le changement de jour et d'horaire de l'utilisation des locaux.
5. Approbation des modifications tarifaires et de la participation financière au Conservatoire de Saint Chamond à compter de la saison 2023-2024.
6. Autorisation à M. le Maire pour l'acquisition des sectionaux de Vergelas
7. Autorisation à M. le Maire pour le dépôt d'un permis de construire pour la Maison de l'Europe et des associations et autres autorisations d'urbanisme.
8. Demande d'une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) pour le financement de l'opération « Réhabilitation de locaux désaffectés pour créer une Maison de l'Europe aux portes du Pilat ».
9. Approbation de la suppression des réverbères situés sur le domaine public autour des immeubles de Loire Habitat à la Bachasse
10. Autorisation de recourir au contrat d'apprentissage pour recruter en alternance une élève auxiliaire de puériculture à la crèche et au jardin d'enfants
11. Révision du Plan partenarial de gestion des demandes de logement social et d'information des demandeurs (PPGDLSID)
12. Modification du tableau des effectifs
13. Approbation de la décision budgétaire modificative n° 2 au budget principal – exercice 2023
14. Questions diverses

Le Maire,
Kamel BOUCHOU

